Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

FRANCE – Les apiculteurs se mobilisent pour une loi qui les protège

Par Christophe NOISETTE

Publié le 30/11/2007, modifié le 09/03/2026

Le projet de loi sur les OGM (cf. FRANCE - Projet de loi : à quelle sauce seront mangés les OGM ?) est à peine connu qu'il mobilise déjà, contre lui, de nombreuses organisations. Ainsi, l'Union Nationale de l'Apiculture Française vient de lancer une pétition pour exiger que ce projet de loi prenne en compte la spécificité de l'apiculture vis-à-vis des OGM. La pétition rappelle que "indispensable à la reproduction de nombreuses plantes sauvages et cultivées, l'abeille est garante du maintien de la biodiversité et de la variété de notre alimentation. Or, la culture de plantes OGM en plein champs porterait un coup fatal à l'abeille et à l'apiculture". Etant donné que "quelques mois ne suffiront pas à résoudre des questions scientifiques et juridiques aussi pointues, un moratoire sur la culture d'OGM en plein champs doit être pris, le temps que tous les éléments soient effectivement réunis, permettant de garantir à ceux qui le souhaitent, le droit de produire sans OGM". La pétition met aussi en exergue deux phénomènes : d'une part, le fait que les PGM actuellement cultivées sont des « plantes pesticides », soit que ces plantes sécrètent leur propre insecticide, soit qu'elles métabolisent un herbicide total (souvent le Round up). "Or, les pesticides commercialisés en tant que tels sont classés comme produits dangereux, et font l'objet d'une procédure d'homologation stricte assortie de nombreux tests, notamment concernant leur innocuité vis-à-vis des abeilles. Il est donc impératif que la future loi impose aux plantes GM de passer par le crible de ces mêmes procédures avant toute autorisation de cultures et de commercialisation". D'autre part, la pétition soulève le problème que les abeilles posent en termes de coexistence. La pétition rappelle que les abeilles butinent jusqu'à plusieurs kilomètres autour de leurs ruches et transportent ainsi du pollen sur de vastes distances.
"Aujourd'hui, de crainte de voir leurs cultures ainsi contaminées, de nombreux agriculteurs qui veulent produire sans PGM annoncent qu'ils n'accepteront plus de ruches sur ou à proximité de leurs exploitations. [...] Il est donc impératif que des dispositions de la loi protègent de toute contamination les agriculteurs qui veulent produire sans PGM, tout en préservant le libre exercice de l'apiculture". La pétition se termine par une demande claire : "Il est donc impératif que la loi garantisse aux apiculteurs le droit de produire du pollen sans OGM".

Adresse de cet article : https://infogm.org/france-les-apiculteurs-se-mobilisent-pour-une-loi-qui-les-protege/